

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 SEPTEMBRE 2010- 18 h**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie le 9 septembre 2010 à 18 h 00  
sous la présidence de Françoise BOUGIS, Maire.

**Présents :** M. LAUNEY, E. SAILLARD 18h40, A. CHATEL, R. LECARPENTIER, Adjoint; JM. BOSQUET, D. BRETON, JP. TOLLEMER, C BEAUGÉ, M. BAMEUL, T. LE FORESTIER, P. PICHON, E. BAILLEUL 18h30

**Absent(s) excuse (s) :** C. DUCHEMIN

**Non excuse (s) :**

**Secrétaire de séance :** A. CHATEL

\*\*\*\*\*

Dès l'ouverture de la séance, le procès verbal de la précédente séance est approuvé et signé des membres présents.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010**

ORGANISME	OBSERVATIONS	SUBVENTIONS 2010
A.S. SAMBO SOTTEVAST	Prise en compte des déplacements	500.00
ACPG CATM SOTTEVAST		150.00
AMICALE DES CHASSEURS	+ 50€ considérant les piégeages réalisés	200.00
AMICALE DES CHEVEUX BLANCS	Colis de fin d'année et repas annuel	2 000.00
ASSO BIEN VIVRE NOTRE TEMPS LIBRE		200.00
ASSOC SOTTEVAST BADMINTON		350.00
CLUB 3E AGE TOUJOURS JEUNES		200.00
ASSOCIATION MODERN DANSE		500.00
ELAN RURAL SOTTEVAST	Gestion devenue communale	0
ETOILE SOTTEVASTAISE		1 000.00
ASSOCIATION SPORTIVE DE SOTTEVAST	FC Sottevast St-Joseph	1 000.00
	Section Vétérans de Sottevast	350.00
	Section Tennis de table	Sursis à statuer
ASSOCIATION FUTSAL		350.00
FRANCE SHOKOTAN KARATE-DO		Sursis à statuer
LES STARLETTES SOTTEVASTAISES	+150€ encouragements prestations	500.00
ASS.PARENTS D'ELEVES. LA RECRE SOTTEVASTAISE	+150€ -dévouement encouragé - bénéficie des recettes du bal et de la vente des lampions du 14/07	400.00
ADEVA		100.00
ASS. DEVELOPPEMENT SOINS PALIATIF HOPITAL DE VALOGNES		150.00
ASS COEUR CANCER		250.00
ASS. ACT.GERONTOLOGIQUE BRICQUEBEC		100.00
ASS. DES SCLEROSES EN PLAQUES		100.00
CROIX ROUGE FRANCAISE VALOGNES		100.00
MUTUELLE DU TRESOR		15.00
SECOURS CATHOLIQUE		150.00
TELETHON/ A.F.M.	Versée lors de la manifestation prévue au gymnase	100.00
ASS FRANCAISE DIABETIQUE NRD COTENTIN		50.00
ASSOC.JEUNES SAPEURS POMPIERS DU CLOS NORMAND BRICQUEBEC	Un jeune de Sottevast vient d'être recruté après avoir suivi cette formation	300.00
<b>MONTANT DES SUBVENTIONS 2010</b>		<b>9 115 €</b>

Les dotations annuelles attribuées aux écoles seront étudiées après obtention du rapport des dépenses 2009/2010.

## VOIRIE

Maurice LAUNEY présente les devis concernant les projets en cours

- **Programme de voirie 2010** : il est procédé au choix du maître d'oeuvre parmi les deux cabinets qui ont répondu à la consultation. L'assemblée retient le cabinet ACEMO : **3 500.00 € HT**

- **Plateaux surélevés dans le bourg** : l'examen des deux propositions reçues laisse apparaître une importante différence de prix de 56 %. C'est pourquoi, le devis le moins disant de l'entreprise LASNON, de **28 432.40 € HT** est transmis pour étude à l'Agence Technique Départementale de Valognes. Il comprend la réalisation de deux plateaux ralentisseurs surélevés, l'un de 30 m de long au niveau du complexe sportif, l'autre de 14 m, toujours rue St Hermeland, mais juste au-dessus de la rue des Demoiselles. Selon le résultat de l'examen technique, l'assemblée autorise Mme le Maire à accepter cette offre.

- **Information Plan Neige** : Maurice LAUNEY informe de la mise en place par le Conseil Général d'un plan neige sur le réseau routier départemental, vu les trois épisodes neigeux qui ont pénalisé la circulation routière l'hiver dernier. Les principes du plan en cours d'élaboration sont les suivants :

- en cas de neige abondante, les principales routes départementales resteront traitées par les services du Conseil Général mais les moyens seront complétés par ceux d'entreprises privées de travaux publics. Les appels d'offres sont lancés et chaque entreprise interviendra sur les routes prédéfinies. L'objectif est de désenclaver chaque bourg en traitant une route départementale desservant celui-ci, afin de le relier aux principales routes départementales habituellement déneigées, telles que la RD 50 et la RD 62. Notre commune n'est donc pas concernée puisque chacune de ces voies est traitée. Monsieur LEMOINE, de l'Agence Technique de Valognes, a insisté sur le fait que les communes ne doivent en aucune façon intervenir sur les routes départementales, hors agglomération et que chaque foyer a le devoir de déneiger son accès ou trottoir.

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Mme le Maire a rencontré Monsieur DAVENET, délégué aux relations territoriales de La Poste. La mise en place de l'Agence Postale Communale est prévue courant 4<sup>ème</sup> trimestre et probablement le **1<sup>er</sup> décembre** prochain. Elle va nécessiter des aménagements, tant sur le mobilier que sur l'organisation du service administratif, ce qui nécessite la saisine de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion. Florence JOURDAN, actuellement à temps complet, sera chargée de cette tâche supplémentaire parallèlement aux missions qui lui sont habituellement confiées pendant les heures d'ouverture de la Mairie au public. Quelques mois de fonctionnement seront nécessaires à l'évaluation du temps de travail à y accorder. C'est pourquoi, Mme le Maire propose, dans un premier temps, de lui attribuer l'IHTS, indemnité horaire pour travaux supplémentaires, en compensation des heures supplémentaires qu'elle sera amenée à effectuer.

L'Assemblée rappelle cependant, qu'elle déplore ces décisions de la Poste, mais que c'est dans le seul but d'offrir au public un service élargi accessible à tous, qu'elle a accepté la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale. Le bureau de Sottevast a déjà subi deux diminutions d'horaires d'ouverture. Une troisième était prévue avec seulement deux demi-journées d'ouverture, menant à court terme à sa fermeture définitive.

## AVIS SUR PROJET DU SCOT

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité Syndical du SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale - a approuvé le bilan de concertation et arrêté le projet de SCOT par délibération du 8 juillet dernier. Le projet doit obtenir l'avis des collectivités membres. Daniel BRETON délégué du SCOT, remet le dossier du projet qu'il a parfaitement suivi. Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime.

## INFORMATIONS RENTREE SCOLAIRE

Agnès CHATEL annonce les effectifs de la rentrée scolaire :

- Ecole maternelle : 72 enfants (3 classes)

- Ecole élémentaire : 86 enfants (4 classes)

Soit un total de 158 enfants

Les prévisions de septembre 2011 porteraient l'effectif de l'école élémentaire à 105 élèves (seuil de réouverture possible d'une 5<sup>ème</sup> classe)

Côté enseignants, Mme SCHWOB a été nommée directrice de l'école élémentaire à la suite du départ de Mme CAILLARD. Côté maternelle, le remplacement du congé maternité de Mme MOUCHEL- VICHARD est assuré par M. MOAL pour la classe, par Mme BOUIN pour la charge de Direction.

Concernant les agents affectés aux écoles, Mme le Maire informe que les deux postes créés ont bien été pourvus par Claudine COTTEBRUNE et Catherine LELONG. Elle a dû pallier l'absence de Nathalie CASTEL par l'embauche d'une personne en CDD, Thérèse HEUZE.

Par ailleurs, plus de 70 % des élèves scolarisés fréquentent régulièrement la cantine (47 maternels au premier service et 64 élémentaires au second.). Le transport scolaire affiche 34 enfants, qui se retrouvent également en garderie. Il est trop tôt d'annoncer les effectifs de ce service qui connaissent de grandes variations au cours des premières semaines, compte-tenu des ajustements des organisations familiales.

L'Assemblée accepte les propositions de la commission scolaire sur la modification du règlement de cantine :

- ajustement du permis à points.
- application du tarif repas régulier pour les enfants fréquentant l'aide personnalisée scolaire du midi.
- remboursement à compter de 2 jours consécutifs d'absence pour maladie au lieu de 4 précédemment.

Enfin, considérant l'émergence du bruit intense durant la prise des repas, le Conseil Municipal envisage d'effectuer une mesure acoustique de façon à orienter l'intervention technique nécessaire à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants.

## QUESTIONS DIVERSES

1 – Bâtiment et jardin de M. Garraut : Mme le Maire informe qu'elle a transmis un courrier à M. Garraut le mettant en demeure d'intervenir sur son bâtiment du bourg présentant une excavation dangereuse. En outre, proposition lui a été faite de vendre à la commune son terrain en l'état d'abandon situé près du parking du bourg.

2 – maisons fleuries : la remise des diplômes est prévue lundi 27 septembre à 18 h.

3 – Salle ERS : la commission de sécurité exige le contrôle après travaux par un organisme agréé. La SOCOTEC est désignée pour les trois missions relatives aux vérifications des installations techniques, de la solidité et à l'accessibilité aux personnes handicapées.

4 – Equipement bibliothèque : le devis d'un montant de 419 € HT présenté par Richard LECARPENTIER pour la fourniture d'un présentoir tournique, est accepté à l'unanimité.

5 – le repas des aînés aura lieu le 17 octobre prochain dans la salle ERS. Les conseillers se chargent des invitations.

6 – concours photos : les inscriptions seront closes le 30 septembre.

7 – travaux de peintures : Eric SAILLARD présente le surcoût des travaux de peintures réalisés non prévus mais ayant pour but de figoler l'embellissement de l'ensemble ancienne cantine - cour garderie élémentaire. Le mur de clôture a donc été peint et le pignon de l'ancienne cantine côté rue de l'Ancienne Gare refait pour 2 607 € HT.

8 – zone artisanale : Maurice LAUNEY fait le point sur l'avancement des travaux. L'autorisation de vente peut être maintenant demandée.

9 – sports : Jean-Marie BOSQUET propose l'installation de 4 distributeurs d'essuie-mains aux vestiaires de la salle de sports. Par ailleurs, le coût du filet pare ballons contre la propriété de M. et Mme Chiron s'élève à 177 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord. Restent à régler les modalités de pose.

Le hand loisirs va reprendre son activité. L'assemblée vote la gratuité pour les personnes hors commune.

10 – remerciements du Comité du Festival de Brix pour le prêt de la salle ERS lors du rassemblement des familles d'accueil de la commune, à l'occasion du Festival des musiques du Monde. Le Conseil en profite pour souligner combien a été appréciée la soirée musicale offerte par le groupe d'Afrique du Sud, prestation animée et rythmée, au cœur de l'été.

11 – préparation du flash InfoSottevast : réunion de la commission communication le 15 septembre.

**En l'absence d'autre question ou information, Madame BOUGIS propose de lever la séance à 20 h 50**

Le Maire  
Françoise BOUGIS

